

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de SAINT-QUENTIN-en-YVELINES

ENTRE

Saint-Quentin-en-Yvelines

Représentée par son Président, Jean-Michel FOURGOUS, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 30 septembre 2021

Ci-après désignée par SQY,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Jean-Jacques BROT Préfet des Yvelines,

Ci-après désigné par « l'État » ;

la Commune des Clayes-sous-Bois ,

Représentée par son Maire, Philippe GUIGUEN

Ci-après désignée par « Les Clayes-sous-Bois » ;

la Commune de Coignières,

Représentée par son Maire, Didier FISCHER,

Ci-après désignée par « Coignières » ;

la Commune d'Elancourt ,

Représentée par son Maire, Jean-Michel FOURGOUS,

Ci-après désignée par « Elancourt » ;

la Commune de Guyancourt ,

Représentée par son Maire, François MORTON,
Ci-après désignée par « Guyancourt » ;

la Commune de Magny-les-Hameaux ,

Représentée par son Maire, Bertrand HOUILLON,
Ci-après désignée par « Magny-les-Hameaux » ;

la Commune de Maurepas,

Représentée par son Maire, Grégory GARESTIER,
Ci-après désignée par « Maurepas » ;

la Commune de Montigny-le-Bretonneux,

Représentée par son Maire, Lorrain MERCKAERT,
Ci-après désignée par « Montigny-le-Bretonneux » ;

la Commune de Plaisir ,

Représentée par son Maire, Joséphine KOLLMANNBERGER,
Ci-après désignée par « Plaisir » ;

la Commune de Trappes,

Représentée par son Maire, Ali RABEH,
Ci-après désignée par « Trappes » ;

la Commune de la Verrière ,

Représentée par son Maire, Nicolas DAINVILLE,
Ci-après désignée par « la Verrière » ;

la Commune de Villepreux,

Représentée par son Maire, Jean-Baptiste HAMONIC,
Ci-après désignée par « Villepreux » ;

la Commune de Voisins-le-Bretonneux ,

Représentée par son Maire, Alexandra ROSETTI,
Ci-après désignée par « Voisins-le-Bretonneux » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires et sont partagées par Saint-Quentin-en-Yvelines et ses communes membres : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobilisent l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants sont intégrées et articulées.

Le CRTE de Saint-Quentin-en-Yvelines permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les acteurs du territoire dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Saint-Quentin-en-Yvelines et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

1.1. SAINT-QUENTIN-en-YVELINES, un territoire ancré et connecté à son environnement, qui s'est doté d'outils de cadrage et d'intervention

Le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est un territoire ancien qui a grandi par séquences urbaines successives. Figurant parmi les 5 villes nouvelles créées autour de Paris, Saint-Quentin-en-Yvelines est constituée de 11 communes jusqu'en 1983, puis de 7 communes. De 41 109 habitants en 1968, le territoire dépasse le seuil des 150 000 en 1982. Les formes d'habitat se diversifient, les polarités se forment, les catégories socio-professionnelles des habitants également. En 2004 est instituée la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dont la population est alors stabilisée à quelque 150 000 habitants sur les 7 communes.

En 2016, le périmètre de l'agglomération est élargi à 5 nouvelles communes, pour atteindre 12 membres (230 000 habitants) : les Clayes-sous-Bois, Coignières, Elancourt, Guyancourt, Magny-les-Hameaux, Maurepas, Montigny-le-Bretonneux, Plaisir, Trappes, la Verrière, Villepreux, Voisins-le-Bretonneux.

Les statuts sont modifiés pour définir les compétences exercées par SQY.

ZOOM : Les compétences de l'actuelle communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Terre d'innovations, sont de 3 ordres et lui permettent d'engager, aux côtés des communes des actions structurantes pour l'avenir du territoire :

Compétences obligatoires :

- développement économique : innovation, entreprises, partenariats, parc immobilier...
- aménagement du territoire : Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi), accessibilité, patrimoine urbain et architectural, équilibre zones urbaines / zones vertes et bleues...
- équilibre social de l'habitat : Plan local de l'habitat (PLH), production de logements...
- politique de la ville : lutte contre l'exclusion sociale et les inégalités territoriales.
- accueil des gens du voyage : réalisation et gestion d'aires.
- gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- gestion des ordures ménagères : mise en œuvre d'un service de collecte, de traitement et de valorisation des déchets.

Compétences optionnelles :

Voirie, eau et assainissement, équipements culturels et sportifs, protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

Compétences facultatives :

Sport, culture, enseignement supérieur, recherche et innovation, espaces verts, œuvres d'art urbain, mobilier urbain, propreté urbaine, droits de préemption, droit des sols, défense extérieure contre l'incendie, action sociale d'intérêt communautaire (IPS), protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie.

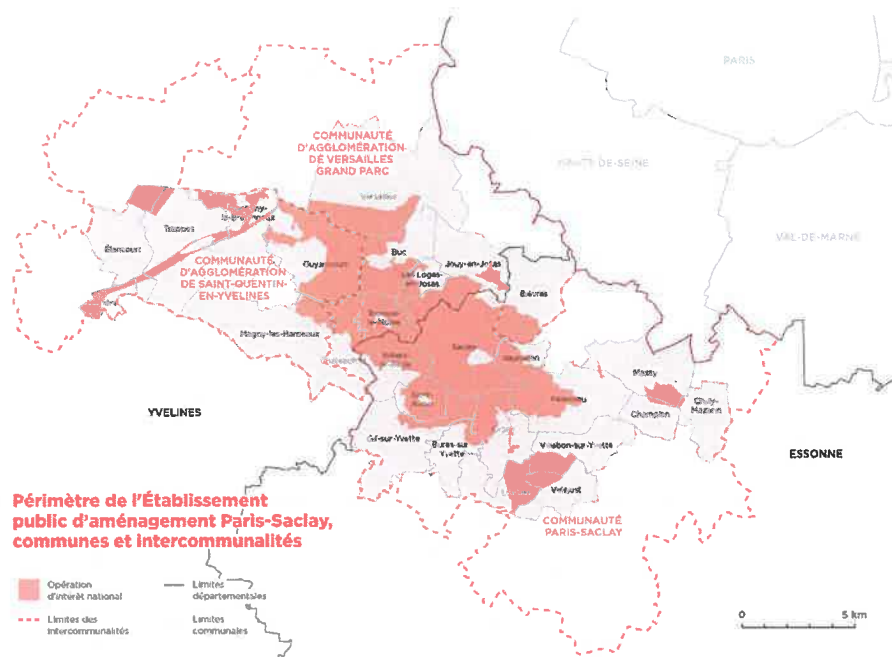
[Un territoire couvert par un Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal qui tient compte des spécificités communales](#)

Signe de la volonté des communes de permettre à SQY d'exercer pleinement ses compétences pour l'aménagement du territoire, les 7 communes historiques de Saint-Quentin-en-Yvelines ont délibéré en 2012 pour prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Celui-ci vise, à travers son PADD, à promouvoir un territoire qui soit à la fois multiple et attractif, de haute qualité de vie et d'excellence environnementale et enfin un territoire qui soit pratique et facile à vivre. Le PLUi dote ce territoire d'un zonage et d'un règlement global, sans toutefois nier les spécificités locales de chacune des communes, grâce à l'utilisation d'inscriptions graphiques et d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sectorielles permettant de valoriser leurs identités et leurs qualités propres.

Le PLUi a été approuvé en février 2017 (1^{er} d'Île-de-France), et a fait l'objet d'une révision allégée approuvée en mars 2020. Le prochain chantier consiste à élaborer un PLUi à l'échelle des 12 communes.

Saint-Quentin-en-Yvelines, ancienne ville nouvelle créée par la volonté de l'État, a de tous temps été impliquée dans des dispositifs contractuels avec l'État.

L'ensemble de SQY est compris dans le périmètre d'études de l'Établissement Public d'Aménagement Paris-Saclay (EPAPS) mais une partie seulement du territoire se situe dans le périmètre opérationnel de l'Opération d'Intérêt National (OIN) Massy-Saclay-Versailles-Saint-Quentin créée par décret en Conseil d'État de mars 2009. Son périmètre d'action couvre 49 communes au Sud-Ouest de Paris (dont sept des douze communes de Saint-Quentin-en-Yvelines). Il vise au développement d'un cluster scientifique et technologique porteur de croissance économique.



Le Plan Local de Habitat Intercommunal (PLHi) détermine les orientations en matière de politique de l'habitat

S'inscrivant dans un contexte territorial en évolution (Métropole du Grand Paris, création des EPT, un Schéma Régional pour l'Habitat et l'Hébergement...), le PLHi 2018-2023 s'articule autour de besoins identifiés à d'autres échelles d'actions : le rééquilibrage entre SQY et le versant Est de l'OIN de Paris-Saclay, la feuille de route stratégique et opérationnelle du territoire jusqu'en 2030 (via le contrat de développement territorial), les objectifs du SRHH (1 700 logements/an)... Il doit également être en conformité et/ou prendre en compte des documents locaux façonnant le territoire sur d'autres thématiques liées plus ou moins fortement à l'habitat (PLUI, PCAET...).

SQY est un territoire qui a connu une période d'explosion démographique des années 60 à la fin des années 90. Aujourd'hui, un des objectifs du PLHi est de définir la nouvelle feuille de route en matière de développement de l'habitat en s'éloignant de l'urbanisation massive prônée par la ville nouvelle, pour se rapprocher d'un développement en adéquation avec les dynamiques sociales, économiques et démographiques du territoire (atténuer un solde migratoire devenu négatif en proposant une offre suffisante et adaptée de logements, inscrire SQY dans un nouveau mode de développement, adapter l'offre de logements à la réduction de la taille des ménages, développer une nouvelle offre permettant à un ménage de s'installer rapidement sur le territoire...).

Enfin, le PLHi permet d'identifier les forces, les faiblesses, les dysfonctionnements et les manques sur les marchés existants du logement (marché de l'immobilier neuf et ancien, logement social, locatif privé, logements des publics spécifiques) afin de pouvoir ajuster la politique du logement sur ses années d'application. Il fait également un état des lieux des différents indicateurs permettant de prendre la mesure de l'état de ces marchés : taux de vacance, santé des copropriétés, ancienneté d'occupation, tensions des marchés...

Les orientations définies par la communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans son PLH visent notamment à atteindre les objectifs fixés, d'une part, par le Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) et, d'autre part, par l'ensemble des documents cadres s'appliquant sur son territoire et rappelés dans le Porter à Connaissance de l'État.

Le SRHH prévoit une production annuelle de 1 700 logements neufs et préconise le développement de « petites surfaces locatives bien connectées aux services urbains » ainsi que le développement d'une offre locative intermédiaire dans les marchés immobiliers tendus.

Il prévoit par ailleurs une production annuelle de 474 logements locatifs sociaux dans le respect strict de la loi SRU qui impose 30% de PLAI pour les communes avec moins de 25% de logements sociaux et 70% de PLAI – PLUS combinés (4 communes concernées sur la SQY).

Il fixe également, à titre indicatif, les objectifs ciblés de réhabilitation annuels suivants :

- Entre 800 et 1 000 logements privés individuels
- Entre 300 et 400 logements privés collectifs
- Entre 700 et 800 logements sociaux.

En ce qui concerne le parc social, l'État affiche des attentes de rééquilibrage et de développement de l'offre de logements sociaux sur les communes déficitaires. Aussi les autres communes de l'agglomération, non déficitaires, devront veiller à maintenir un rythme de production de logements sociaux suffisant pour le permettre de conserver un taux au-delà de 25 %. Par ailleurs, les communes dont le taux de logements sociaux est supérieur à 35% devront limiter leur production sociale et privilégier la diversification par l'offre privée et intermédiaire.

L'État propose par ailleurs de privilégier la reconstitution de l'offre démolie dans le cadre du NPNRU dans les communes déficitaires en respectant un minimum de 60% de PLAI. En dehors des QPV et des communes déjà bien pourvues en logements sociaux, l'État préconise de favoriser un minimum de 30% de PLAI dans l'offre sociale développée. Enfin, il est rappelé que le PLH devra concourir à appliquer les dispositions de la loi ALUR et Égalité et Citoyenneté en matière d'attribution (dans le cadre des travaux de la CIL).

Sur le parc existant, SQY s'associe à l'État afin de poursuivre la rénovation thermique des logements dans le cadre de la transition énergétique pour les propriétés individuelles et les copropriétés (Programme Habiter Mieux). La veille et l'observatoire des copropriétés (VOC) en cours d'actualisation en 2021 permet de rester vigilant sur les copropriétés, de veiller à prévenir leurs difficultés et d'agir si possible sur le redressement de celles qui sont dégradées, notamment en centre ancien. Ce sont les objectifs de l'orientation II du PLHI qui vise par ailleurs, des mesures en matière de lutte contre l'habitat indigne.

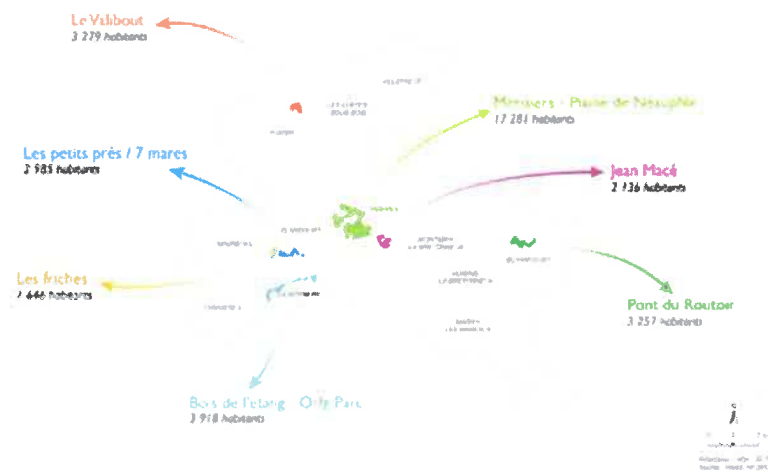
[Un contrat de ville renouvelé](#)

En matière de Politique de la Ville, c'est **le contrat de Ville** qui définit, conformément aux dispositions de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine avait posé les bases précises des nouveaux contrats de ville. Trois piliers et quatre axes transversaux structurent ce cadre législatif :

- Pilier 1 : cohésion sociale ;
- Pilier 2 : cadre de vie et renouvellement urbain ;
- Pilier 3 : développement économique et emploi.
- Les quatre axes sont la jeunesse, l'égalité femme / homme, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté et les valeurs de la République.

Ce Contrat concerne 6 communes en Quartier Prioritaire (Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Maurepas, Plaisir, Trappes) et 1 commune en veille active (Magny-les-Hameaux). Soit au total 34 502 habitants, représentant 15 % des habitants de SQY, et 13 279 logements. L'État a souhaité actualiser les engagements inscrits dans les Contrats de ville

signés en 2015. Pour ce faire, le Protocole d'engagements dits « réciproques et renforcés » 2020-2022 de Saint-Quentin-en-Yvelines a été voté le 5 mars 2020. Il prolonge le Contrat de ville et fait apparaître les actions les plus claires et mesurables sur lesquelles les principaux signataires (État, Département, Intercommunalité, Communes et Caisse d'Allocations Familiales) peuvent s'engager.



ZOOM : les **thématiques** du Protocole d'engagements dits « réciproques et renforcés » du contrat de ville:

- Jeunesse, éducation, formation-insertion ;
- Action sociale, santé, soutien aux familles monoparentales, tranquillité publique et justice ;
- Accès à la culture ;
- Développement économique, emploi et excellence numérique ;
- Agir sur les mobilités ;
- Habitat, renouvellement urbain.

Le protocole repose également sur les **annexes obligatoires** suivantes :

- Plan de Prévention de la Radicalisation ;
- Avenant aux trois conventions d'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties – TFPB (avenant 2018) ;
- Plan Égalité Femme/Homme ;
- Plan de Lutte Contre les Discriminations, le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine LGBT

Un soutien aux structures caritatives du territoire vient également compléter l'offre de services proposée dans le cadre de la compétence obligatoire « Politique de la ville ».

Un programme de renouvellement urbain ambitieux ...

La prise en compte de la nécessité d'intervenir en matière de rénovation urbaine sur les quartiers politique de la Ville se traduit par l'engagement de SQY dans une contractualisation « ANRU 2 ». En effet, les nouveaux projets de renouvellement urbain de Trappes (Projet d'Intérêt National) et La Verrière (Projet d'Intérêt Régional) s'inscrivent dans le prolongement du premier programme de rénovation urbaine mené sur ces deux communes entre 2002 et 2015. A Plaisir, pour le quartier du Valibout (Projet d'Intérêt Régional) la contractualisation ANRU a débuté en 2015.

Avec le NPNRU, il s'agit donc de poursuivre et parachever la dynamique engagée dans le premier programme mais aussi de répondre à des enjeux spécifiques :

- ✓ Diversifier l'habitat et rééquilibrer l'offre de logements sociaux à l'échelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, notamment à travers la reconstitution de l'offre sur les communes déficitaires en logements sociaux au titre de la loi SRU.
- ✓ Contribuer à désenclaver les Quartiers prioritaires politique de la Ville, accroître la mobilité des habitants issus de ces quartiers, et faciliter les déplacements domicile-travail.
- ✓ Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique,
- ✓ Mener des aménagements et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les évolutions futures.
- ✓ Faire de l'innovation urbaine un moyen, pour les quartiers, d'accroître leur attractivité,

- ✓ Faire des quartiers en renouvellement urbain des quartiers de haute performance énergétique, afin de réduire la précarité énergétique des habitants et contribuer à la transition écologique (référentiel éco-quartier).

Plus précisément, sur la ville de Trappes et notamment le quartier prioritaire des Merisiers et de la Plaine de Neauphle (17 670 habitants, 6744 logements dont 87% de logements sociaux), les objectifs, validés lors du CNE du 13 février 2020 sont les suivants :

- ✓ La poursuite du développement des liaisons et articulations inter-secteurs permettant l'intégration des QPV au cœur de la Ville,
- ✓ La poursuite du renouvellement des secteurs restés en marge de la première phase de rénovation urbaine :
 - Square Albert Camus (Valophis-Sarepa)
 - Barbusse / Cité Nouvelle (Les Résidences Yvelines-Essonne, Immobilière 3F, ICF Habitat La Sablière)
- ✓ L'amélioration de la diversité et de la complémentarité de l'offre éducative,
- ✓ La requalification des équipements communaux à destination des habitants des QPV,
- ✓ La redynamisation du centre-ville.

A la Verrière, le NPNRU concerne le quartier du Bois de l'Étang, situé à la lisière de la commune, cerné par une zone industrielle, des infrastructures (route départementale, voie ferrée), et un espace boisé au sud et au sud-ouest, il regroupe 2 261 habitants. Avec 616 logements, tous sociaux (bailleur SEQENS), ce quartier est faiblement diversifié et jouxte un quartier résidentiel pavillonnaire. Le nouveau programme de renouvellement urbain, validé par le CNE ANRU du 16 juin 2021, devra :

- ✓ Revaloriser et rénover le bâti conservé du patrimoine du bailleur SEQENS,
- ✓ Recomposer et adapter l'offre d'équipements,
- ✓ Recréer une nouvelle urbanité et adapter le quartier aux nouveaux enjeux urbains de la ville,
- ✓ Retravailler l'entrée de ville et l'entrée du quartier, rendre le quartier plus accessible, recomposer la trame viaire,
- ✓ Utiliser le paysage pour structurer les espaces publics et intégrer le bâti et les aires de stationnements
- ✓ Atténuer les nuisances environnementales en visant l'enfouissement de la ligne très haute tension et la réduction des nuisances phoniques liées à la voie ferrée et à la RD58.

A PLAISIR, le NPNRU porte sur le quartier d'intérêt régional du VALIBOUT, 3 200 habitants. L'ambition de la collectivité et de ses partenaires, validée par le CNE ANRU du 3 avril et du 25 juin 2019 consiste à :

- ✓ Désenclaver le quartier et l'ouvrir sur la Ville
- ✓ Améliorer l'organisation et la desserte interne.
- ✓ Résidentialiser le quartier en repensant la domanialité et les espaces.
- ✓ Renforcer le stationnement.
- ✓ Diversifier l'habitat afin d'introduire de la mixité sociale et urbaine
- ✓ Repenser la localisation des équipements publics et des commerces

... et innovant

Saint-Quentin-en-Yvelines et la commune de Trappes ont été retenues dans le cadre du volet « Innover dans les quartiers » de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) du 14 mars 2017 « ANRU+ ». En articulation avec le projet de renouvellement urbain, il s'agit de définir et mettre en œuvre une stratégie bas carbone à l'échelle du quartier en renouvellement urbain des Merisiers et de la Plaine de Neauphle, à Trappes, en faisant porter la réflexion sur les procédés constructifs, les modalités de réemploi des matériaux, l'utilisation de matériaux bio-sourcés, les actions en matière de mobilité et de réseaux intelligents.

En 2020, ce projet a obtenu validation par l'ANRU et le PIA d'une subvention de 2,7 M€ pour financer, dans le cadre du projet ANRU de Trappes, des opérations exemplaires d'équipements, de réhabilitation de logements sociaux et d'aménagement portées par SQY, la ville de Trappes et les bailleurs.

Trappes : Lauréat du programme Cœur de Ville

La ville de Trappes-en-Yvelines a été sélectionnée au printemps 2018 dans la liste des 222 villes éligibles au programme Cœur de Ville lancé le 14 décembre 2017 par le gouvernement pour soutenir les projets de revitalisation des centres des villes moyennes.

Ces projets, portés conjointement par les villes et les intercommunalités, doivent articuler 5 axes d'intervention :

- Axe 1 : développer une offre attractive de l'habitat en centre-ville
- Axe 2 : favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Axe 3 : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
- Axe 4 : mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
- Axe 5 : fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs

Pour la ville de Trappes-en-Yvelines, affirmer le centre historique Jaurès constitue une priorité.

Le projet de réalisation du plateau urbain, qui porte sur l'enfouissement et la couverture partielle de la RN 10 dans la traversée du centre-ville de Trappes-en-Yvelines et le réaménagement des grands carrefours d'entrée Est et Ouest vers le centre-ville, constitue une opportunité majeure de recomposition du centre-ville, de consolidation de tissu urbain et des fonctions commerciales. La contribution de SQY au programme d'études Action Cœur de Ville (diagnostic et élaboration du projet) consiste donc à mobiliser l'ingénierie et les études NPNRU (étude urbaine d'élaboration du Schéma de Cohérence Urbaine décliné en périmètres opérationnels et études de programmation économique et logement) afin de définir un projet d'aménagement autour du futur plateau urbain.

Au gré des démarches de planification et de structuration de son intervention (projet de territoire, PLUI, PCAET, PLH, contrat de ville, NPNRU....) SQY dessine, dans un mode collaboratif (communes, habitants, associations) la cartographie de ses lignes de force mais aussi des zones de tension ou de menace. Autant d'éléments d'analyse qui permettent de dresser le diagnostic suivant.

1.2 Diagnostic du territoire

Les enseignements du PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial voté en mai 2021 repose sur un état des lieux énergétique, un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) ainsi que sur une estimation de réductions de polluants atmosphériques. Une analyse des vulnérabilités du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines en découle.



✓ Bilan énergétique

Le bilan énergétique permet de visualiser la consommation énergétique finale du territoire ainsi que les potentiels de réduction. Elle permet également d'estimer les potentialités de développement des énergies renouvelables à Saint-Quentin-en-Yvelines.

En termes de consommation énergétique finale du territoire, nous observons que le bâtiment constitue l'élément prioritaire : la part résidentielle des consommations représente près de 40% de l'ensemble, loin devant les transports routiers (26%) et le tertiaire (24%). L'enjeu consiste ici à diminuer les consommations d'énergie, à favoriser la sobriété énergétique, à remplacer les sources de chauffage non adaptées et à lutter contre la précarité ainsi que la vulnérabilité énergétique.

Les potentialités de réduction reposent pour leur part sur la réduction de la dépendance aux énergies fossiles. Le PCAET ambitionne de faire de l'intégration des ENR&R une priorité particulièrement portée par les projets urbains. Le plan climat entend faciliter la mise en place des énergies renouvelables par les communes et les particuliers tout en développant de nouvelles activités : créations d'emplois à larges niveaux de technicité principalement. La marge est importante. Actuellement, les énergies renouvelables de récupération se montent à 115 GWh par an ; le potentiel estimé s'élève à 1741 GWh.

✓ GES et polluants atmosphériques

À Saint-Quentin-en-Yvelines, l'émission de GES par secteur montrent une grande disparité : transports routiers, résidentiel, tertiaire, industrie, agriculture et branche énergie sont concernés. Le transport routier et le résidentiel sont toutefois les deux secteurs les plus actifs : 38,7% des émissions de GES proviennent de la route et 34,1% de l'habitat résidentiel. Quant au secteur tertiaire, il représente 16,3% du total et se caractérise par un parc bâti à faible performance thermique et par des forts enjeux de rénovation. Ce parc est principalement chauffé à l'électricité et au gaz.

Le champ des polluants atmosphériques présente des estimations relatives au dioxyde de soufre, à l'oxyde d'azote, aux composés organiques volatiles non méthaniques, à l'ammoniaque ainsi qu'aux particules fines. Sans surprise, les principaux secteurs émetteurs sont les transports et le résidentiel tertiaire. Les émissions d'oxydes d'azote se concentrent principalement sur les Nationales 10 et 12 qui maillent le territoire de SQY. Ces axes sont fortement utilisés en semaine et le week-end dans la mesure où ils desservent les territoires ruraux de l'Ouest et du Sud des Yvelines ainsi que des zones commerciales majeures (Plaisir, Coignières...). La part du transport et des secteurs résidentiel et tertiaire se retrouve par ailleurs en termes d'émissions de particules et sur les composés organiques volatils non méthaniques. Le PCAET permet enfin d'identifier les points de vulnérabilités du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, en lien avec les précipitations et le changement climatique.

Les précipitations engageront à plus ou moins long terme un gonflement des sols (suite aux épisodes de sécheresses), des inondations et glissements de terrains, ainsi qu'une évolution de rendements et de mutations de cultures sur les surfaces agricoles.

Le changement climatique lui-même provoquera une diminution des jours de gelée, une modification de la biodiversité (effets attendus notamment sur les oiseaux migrateurs), des ruptures sur le chauffage et la climatisation des bâtiments et une qualité de l'air amoindrie (augmentation des polluants et donc des affections). Le PCAET vise à atténuer ces évolutions. Le territoire bénéficie d'une biodiversité très riche, et préservée par l'identification et la mise sous protection de réserves naturelles et/ou à grand intérêt écologique et biologique.

Il bénéficie par ailleurs de la proximité des grands espaces verts classés (Château de Versailles et ses jardins, le Parc Naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse), ainsi que du plateau de Saclay, où a été instituée une Zone de Protection Naturelle Agricole et Forestière dont le périmètre intègre la partie Est du territoire.

Cependant, la continuité de la trame verte constitue un enjeu fort pour la qualité du territoire afin d'offrir, par ces corridors, des coupures d'urbanisation. La trame verte étant aujourd'hui très fragmentée, notamment entre le nord-ouest et le sud-est par les emprises ferroviaires, routières, et industrielles, qui génèrent d'importantes nuisances sonores.

Les enjeux en matière de développement urbain et de cadre de vie

En 2016, la population de Saint-Quentin-en-Yvelines compte 229 369 habitants (recensement Insee).

Parmi les 12 communes, on distingue 4 groupes :

- 2 communes présentent des populations avoisinant les 5 000 habitants : Coignières (4 372 hab.) et La Verrière (6 225 hab.) ;
- 3 communes avoisinent les 10 000 habitants : Magny-les-Hameaux (9 258 hab.), Villepreux (10 858 hab.) et Voisins-le-Bretonneux (11 239 hab.) ;
- 2 communes sont situées dans la tranche 15 000 –20 000 habitants : Les Clayes-sous-Bois (17 512 hab.) et Maurepas (18 646 hab.) ;
- 2 communes sont situées dans la tranche 25 000 – 30 000 habitants : Élancourt (25 529 hab.) et Guyancourt (28 385 hab.) ;
- 3 communes dépassent le seuil des 30 000 habitants : Trappes (32 679 hab.), Plaisir (31 680 hab.) et Montigny-le-Bretonneux (32 986 hab.).

En raison de sa position en frange de l'agglomération parisienne, et de son histoire urbaine particulière, Saint-Quentin-en-Yvelines présente les caractéristiques d'une « ville à la campagne ». De plus, tous les Saint-Quentinois vivent à moins de 5 minutes à pied d'un espace vert public de moins de 5 hectares, ou à moins de 10 minutes à pied d'un espace de plus de 10 hectares.

En 2019 SQY a mené une étude sur la **Trame Verte et bleue (TVB)** de son territoire à 12. Cette étude avait pour but d'orienter les choix d'aménagement, d'alimenter les documents d'urbanisme (PLU et PLUi) et de s'approprier les documents supra territoriaux (SRCE et SDRIF). Elle a permis de déterminer les éléments constitutifs de la TVB, d'en analyser les fonctionnalités écologiques et les services écosystémiques rendus (chiffrés). Elle propose des actions, des outils et donne des orientations à respecter dans le cadre des projets d'aménagements.

Parmi les Outils disponibles

- Guide pratique et pédagogique :
 - ✓ introduction technique aux principes
 - ✓ synthèse et analyse des résultats
 - ✓ fiches actions pratiques
 - ✓ fiches exemples de mise en application
- Atlas cartographique et SIG
- Rapport méthodologique
- Vidéos de restitution de l'étude
- Plaquette des bons gestes
- Occupation verte et bleue (OVB) en SIG

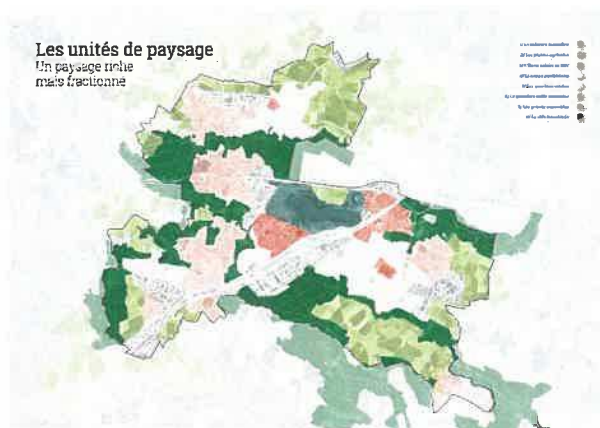
Egalement, dans le cadre d'une réflexion sur l'aménagement et la préservation du cadre de vie, SQY a lancé l'**élaboration d'un plan paysage** en 2019 avec le souhait de développer fortement la participation citoyenne. Celle-ci s'est matérialisée, entre autres, par la création d'un site internet avec une plate-forme participative (<https://paysage.sqy.fr/>).

Les défis majeurs pour le territoire qui ont conduit à l'élaboration du plan paysage sont :

- La conservation du cadre de vie tout en intensifiant la ville : se servir du paysage pour concilier ce qui peut apparaître comme inconciliable : répondre aux obligations de construire du logement et préserver la biodiversité.

-L'émergence d'une identité commune et de repères à partir des paysages Saint-Quentinois.

-La prise en compte environnementale dans les projets d'aménagement et l'amélioration de l'exigence qualitative des projets en luttant par exemple contre les îlots de chaleur urbain et favorisant la trame brune.



Les 3 grandes orientations de qualité paysagères qui ont émergé sont :

- Découvrir et s'appropriier le territoire
- Penser les franges comme vitrine de l'agglomération
- Cultiver de nouveaux usages dans les espaces vécus

Elles sont déclinées en une vingtaine d'actions. Le travail se poursuit avec leur hiérarchisation et leur spatialisation au sein d'une démarche partagée (institutionnels, élus).

Par ailleurs, comme en témoigne le label « Ville et pays d'art et d'histoire », le territoire offre un patrimoine historique et architectural de qualité, qui peut constituer un atout considérable pour son identité et son attractivité touristique. Ce patrimoine appelle une réflexion en termes de valorisation et de réhabilitation.

Saint-Quentin-en-Yvelines dispose d'équipements culturels nationaux (Théâtre National de SQY , Musée national de Port-Royal des Champs), intercommunaux (Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines –MumEd, réseau de médiathèques, la Commanderie des Templiers) ou communaux. Les pratiques sportives sont également à l'honneur avec des sites structurants (L'Île de loisirs, le Vélodrome National, Le Golf National) ainsi que tous les équipements communaux.

Il convient d'ajouter à ces 3 éléments structurants la présence, sur le territoire, de la colline d'Élancourt (231 m.), point culminant de la région Île-de-France. SQY s'appuie également sur la qualité de ces différentes installations pour être site hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (golf, cyclisme sur piste, BMX, VTT et escrime du pentathlon moderne).

La santé, une préoccupation réelle

La population de Saint-Quentin-en-Yvelines présente un âge moyen (37 ans) inférieur à la fois à la moyenne départementale (39,1 ans) et à la moyenne régionale (38,3 ans). Ce phénomène se retrouve dans l'indice de jeunesse : 1,61 à Saint-Quentin-en-Yvelines, contre 1,27 dans les Yvelines et 1,31 en Île-de-France.

Cependant, Saint-Quentin-en-Yvelines est caractérisée par un vieillissement de sa population. En 2020, l'agglomération compte 40 756 personnes de plus de 60 ans, parmi lesquelles 11 721 personnes sont âgées de plus de 75 ans. Ce phénomène de vieillissement, bien que plus modéré à SQY que dans les Yvelines ou dans la Région Île-de-France, conduit à une hausse des problématiques liées à la perte d'autonomie et à une hausse des maladies chroniques (ex : diabète, Alzheimer, cholestérol, etc.).

La stratégie territoriale de santé publique repose sur un Contrat local de santé (CLS), signé tous les 6 ans par Saint-Quentin-en-Yvelines, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et les principaux acteurs de la santé du territoire (3 centre hospitaliers, CPAM, Département, UFR des Sciences de la vie).

Les forces et défis en matière de développement économique

Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY) 2e pôle économique de l'ouest parisien après la Défense compte près de 230 000 habitants, 17 000 entreprises, 145 000 emplois soit 20% des emplois du département des Yvelines.

Terre d'innovations et cœur économique du cluster Paris-Saclay, pôle d'excellence scientifique et technologique d'envergure mondiale, Saint-Quentin-en-Yvelines offre un écosystème reconnu, constitué de grandes entreprises, PME, TPE, start-up innovantes, et centres de recherche publics et privés. Plusieurs leaders mondiaux y ont implanté leurs sièges sociaux, leurs centres de R&D ou leurs fonctions stratégiques. On compte ainsi 35 groupes de plus de 500 salariés dont 13 de plus de 1 000 : Technocentre Renault, Bouygues, Crédit Agricole, Thales, Mercedes, JC Decaux, Valeo, Atos, Safran, Airbus,... Saint-Quentin-en-Yvelines compte 44 Zones d'activités, soit environ 1/3 de la surface des zones d'activités économique du département.

L'agglomération accueille également un pôle d'enseignement supérieur et de recherche publique qui comprend 19 établissements d'enseignement supérieur dont l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), membre associé de l'Université de Paris Saclay. Cette dynamique est renforcée par la volonté du territoire de toujours répondre aux besoins en compétences de ses entreprises, notamment par la présence de l'école d'ingénieurs ESTACA, de l'institut International de l'Image et du Son 3IS et le Campus numérique développé par SQY pour répondre aux besoins en compétences des entreprises dans les métiers du numérique.

Le paysage économique saint-quentinois est marqué par la présence de 5 filières d'excellence :

- L'Aéronautique/Défense & sécurité,
- L'Automobile/mobilité,
- Le numérique,
- La Smart city/BTP,
- La Santé.

SQY, 1^{er} territoire francilien sur l'industrie automobile avec une spécialisation forte sur la R&D

Selon l'Institut Paris-Région, l'Île-de France représente la 1^{ère} région en termes d'effectif salarié avec 40 000 emplois. Les emplois de la filière automobile sont essentiellement concentrés dans les Yvelines et totalisent à eux seuls 56 % des effectifs régionaux. Saint-Quentin-en-Yvelines compte plus de 15 000 emplois dans la filière automobile, soit 20% de la filière francilienne auxquels s'ajoutent les 9000 emplois (12%) de l'agglomération voisine de Versailles Grand Parc située sur le même bassin d'emploi. Ce bassin d'emploi est le 1^{er} territoire français de la filière grâce à la présence des principaux sites d'activités des constructeurs : centres de R&D et sites tertiaires.

SQY, deuxième agglomération francilienne sur la filière aéronautique, défense et sécurité, avec une forte représentation des fonctions de R&D

Toujours selon l'Institut Paris Région la filière aéronautique, spatiale et de défense francilienne est la plus importante de France avec près de 100 000 emplois répartis au sein de plus de 2 000 établissements. Avec une forte représentation d'acteurs ASD sur son territoire, Airbus Defense & Space, Safran, Thales, Zodiac Aerospace (racheté par Safran). Saint-Quentin-en-Yvelines est la 2^{ème} agglomération d'Île de France en termes d'effectif salarié de la

filrière avec près de 11 000 emplois. De plus, la présence des grands acteurs et de leurs établissements entraînent autour d'eux un important tissu de fournisseurs, de bureaux d'étude et d'ingénierie.

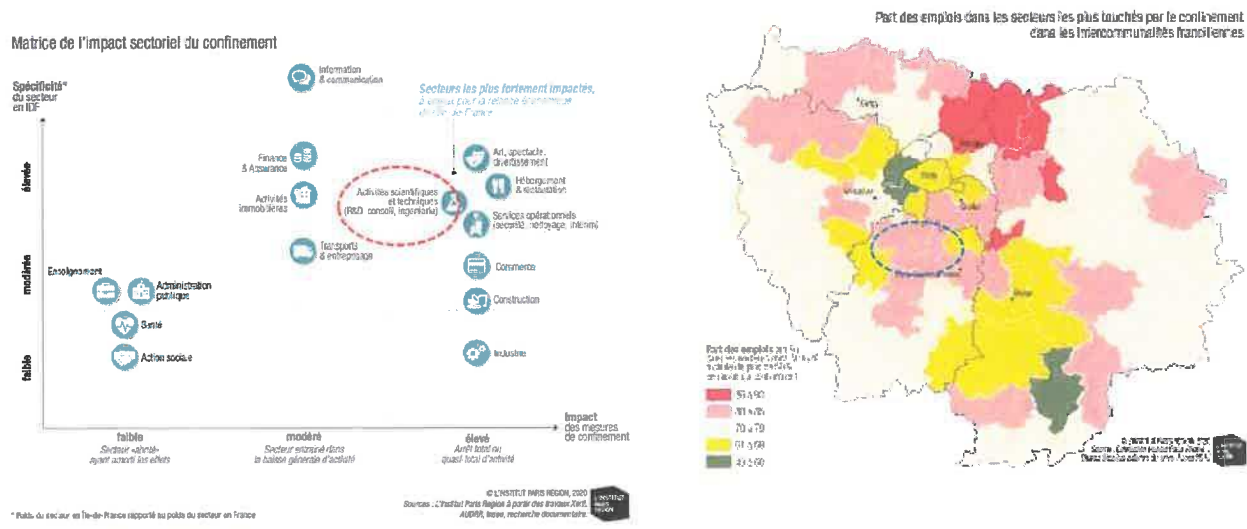
La spécialisation du territoire sur des activités à forte valeur ajoutée, notamment dans le secteur industriel, en fait à la fois un des territoires franciliens les plus impactés par la crise du Covid mais aussi un des territoires à fort enjeu national pour la relance économique et le développement de nouvelles filières

ZOOM : L'impact du COVID sur le tissu économique de SQY

Le confinement, un choc immédiat sur les conditions d'emploi et l'économie « résidentielle »

Dès le confinement, les saint-quentinois à l'instar des Franciliens ont vu leurs conditions d'emploi bouleversées. Certains ont dû cesser leur activité, d'autres l'ont exercée en télétravail tandis que les travailleurs en première ligne ont continué de se rendre sur leur lieu de travail, malgré le risque sanitaire, pour répondre aux besoins essentiels de la population. Compte tenu de la concentration d'emplois sur le territoire (1.22) et du flux pendulaire important sur SQY (environ 70 000 salariés rejoignent SQY tous les jours tandis qu'autant de nos habitants rejoignent les principaux pôles économiques), l'impact du télétravail s'est ajouté aux fermetures administratives, générant un impact majeur sur l'économie résidentielle. Enfin la filière hôtellerie-restauration principalement liée à l'activité économique du territoire a été frappée de plein fouet et n'a pas connu depuis mars dernier une conjoncture plus favorable. De nombreux salariés/Habitants ont connu le chômage partiel.

Au-delà de la situation des secteurs liés à l'économie résidentielle (commerce, hôtel-restauration, services opérationnels) particulièrement touchés en Ile de France, l'agglomération est marquée par l'impact de la crise cumulée des filières aéronautique et automobile. Cet impact est d'autant plus marqué que le territoire est fortement marqué par sa spécialisation autour des activités scientifiques et techniques (R&D, conseil et ingénierie) qui font partie des secteurs les plus impactés par la crise (voir graphiques ci-dessus)



Ce graphique positionne les principaux secteurs d'activité de l'Ile-de-France selon d'une part, l'impact des mesures de confinement et d'autre part, le poids du secteur dans l'emploi total par rapport aux autres régions françaises. Ainsi, plus

Préserver les compétences et les talents sur le territoire, accompagner des transferts de ces compétences à forte valeur ajoutée vers des secteurs en tension (ferroviaire, énergie, naval, défense), adapter ces compétences aux enjeux clefs du numérique constituent donc un défi majeur pour les entreprises comme pour le territoire de SQY et plus largement de Paris-Saclay.

L'aéronautique et l'automobile sont incontestablement les secteurs les plus touchés par l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid 19. Ces deux secteurs fortement représentés sur le territoire ont connu un arrêt quasi-total de la production, suivi d'un redémarrage avec des mesures de distanciations compliquant un retour à une activité normale, avec de surcroît une faible demande.

Un territoire stratégique pour le succès du plan de relance

Le bassin d'emploi de SQY/Versailles/Saclay est très largement orienté vers des activités à forte valeur ajoutée comme la recherche-ingénierie particulièrement représentées dans les filières automobile, aéronautique ou encore BTP/smart city.

Ces activités regroupent près d'un quart des emplois. Entre 2008 et 2019, le secteur de la recherche ingénierie a bénéficié d'une conjoncture économique favorable. Ainsi, selon les enquêtes Besoin en Main d'œuvre menées au plan national par Pôle Emploi en 2018, 2019 et 2020, ce bassin d'emploi se situe au 4^{ième} rang national en terme de recrutement d'ingénieurs.

On dénombre ainsi 500 établissements sur le code naf 7112. Les enquêtes Besoin en main d'œuvre menées par Pôle Emploi montrent ainsi depuis 2018 un besoin permanent de recrutement d'ingénieurs et cadres d'études et de R&D pour l'industrie comme pour le secteur numérique.

Or, les bureaux d'études et d'ingénierie sous-traitants des grands comptes de l'aéronautique et de l'automobile et des équipementiers de rang 1 sont dans une position particulièrement critique, compte-tenu de la baisse du chiffre d'affaires enregistrée en 2020 et de la reprise lente et incertaine programmée : citons notamment sur le territoire des acteurs tels que Expleo France, Akka Technologie ou encore Segula Ingénierie pour lesquels l'activité liée à l'aéronautique et à l'automobile représente plus de 50% du chiffre d'affaires.

Ainsi au plan national, Syntec Ingénierie estime que la moitié des 40 000 ingénieurs de ces 2 filières clefs sont en situation précaire car entre 80% et 90% des projets de développement stratégiques de grandes entreprises comme Renault ou Airbus demeurent à l'arrêt. Mais parallèlement le développement de l'électrification ou de l'hydrogène, et plus généralement les évolutions numériques dans ces secteurs, font naître de nouveaux besoins et génèrent des tensions sur certains profils. Selon Pierre Verzat, le président de Syntec Ingénierie, « l'objectif est de reconverter rapidement les cerveaux en danger en cerveaux disponibles » pour répondre aux nouveaux défis technologiques.

Le soutien aux formations des techniciens et ingénieurs de la filière R&D et études techniques aux métiers d'avenir est ainsi stratégique pour permettre la poursuite de l'innovation dans les filières industrielles d'avenir

Ainsi, plusieurs grands comptes de notre territoire comme le groupe Renault (Technocentre), Airbus Defence & Space ou Safran sont touchés par les plans sociaux déployés à l'échelle nationale.

Article 2 – Ambition du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines

Le diagnostic réalisé sur SQY en 2017 à l'occasion de la phase d'élaboration du projet de territoire et mis à jour fin 2020 a permis de faire ressortir les différents enjeux sur la qualité urbaine et naturelle du territoire, sur le fonctionnement et la structuration du territoire et sur la compétitivité et le positionnement externe du territoire.

ZOOM : Les enjeux issus du projet de territoire - Diagnostic SQY DEMAIN- maj déc 2020)

Enjeux sur la qualité urbaine et naturelle du territoire

Qualité urbaine

- Qualité urbaine des centralités
- Qualité urbaine des secteurs dégradés
- Qualité des espaces publics

Qualité paysagère

- Qualité paysagère des espaces de respiration
- Insertion paysagère des projets urbains
- Amélioration des continuités vertes et bleues

Tirer parti des atouts naturels

- Agriculture de proximité et circuits courts
- Aménagement de sites naturels à haut potentiel pour les loisirs

Qualité environnementale

- Réduction des pollutions
- Réduction de l'impact énergétique des bâtiments
- Intégration des ENR&R dans tous les projets

Enjeux sur le fonctionnement et la structuration du territoire

Structuration du territoire

- Renforcement des centralités pour plus d'urbanité
- Accroître la mixité fonctionnelle et sociale
- Mise en cohérence des différents projets du territoire

Accueil des habitants et des usagers du territoire

- Adaptation de l'offre pour permettre les parcours résidentiels
- Anticipation du vieillissement de la population : logements, services
- Reconquête des commerces de proximité
- Devenir des grandes zones commerciales
- Rôle de la culture et du sport dans les dynamiques sociales et éducatives
- Adaptabilité et accessibilité de l'offre culturelle

Lien social

- Animation de la vie diurne et nocturne
- Renforcement du rôle de lien social des associations

Enjeux sur la compétitivité et le positionnement externe du territoire

Positionnement

- Tirer parti de l'amélioration de l'accessibilité externe
- Renforcement des collaborations supra-territoriales

Maintien et développement des entreprises

- Amélioration de la résilience : diversification
- Structuration des filières intégrées favorisant les dynamiques collectives
- Renforcement des logiques de collaboration inter-filières et inter-entreprises
- Formations adaptée aux besoins du territoire
- Amélioration de l'insertion sociale et professionnelle

SQY territoire d'innovations

- Appropriation du territoire par tous les innovateurs
- Intégration dans les écosystèmes d'innovation nationaux et internationaux

Renforcement de la notoriété du territoire

- Développement d'événements contribuant à la notoriété du territoire
- Captation des retombées économiques des grands événements

SQY aspire à devenir un « smart territoire »

Partant du principe qu'un « smart territoire » est un territoire Efficace (grâce à l'apport des technologies de l'information et de la communication), Durable (qui utilise et préserve au mieux ses ressources) et Collaboratif (associant les usagers de la conception des projets jusqu'au fonctionnement des services), SQY a lancé fin 2020 une étude, cofinancée par le CPER 2015-2020, visant à définir les conditions du développement de l'innovation sur le territoire et les décliner en un plan d'action opérationnel sous forme d'un "programme guide" et de fiches actions. C'est le cabinet Ernst & Young qui accompagne SQY dans cette réflexion, dont les résultats viendront abonder le présent CRTE. En effet, l'objectif de cette mission est bien d'apporter des pistes très concrètes de réalisations permettant à SQY de s'inscrire dans un développement durable, permettant l'expression de l'innovation comme moteur des changements nécessités par la transition écologique

Relever les défis de la transformation écologique

Conscient de la nécessité de relever les défis de la transformation écologique, Saint-Quentin-en-Yvelines encourage et favorise l'accompagnement d'un développement économique soutenable. Le territoire accueille des acteurs économiques innovants positionnés sur la transition écologique et énergétique, allant de la smart city à la green tech. Le développement des entreprises et des emplois se décline ainsi sur plusieurs filières d'activités : le BTP et la gestion intelligente des bâtiments (Bouygues construction, Bouygues Energie et Service, Coias), l'énergie et l'environnement (RTE, SAUR, SEVESO, John Cockerill Proserpol...), la mobilité (Renault-Software République, Valéo...), l'économie

circulaire (Yprema, Ecologic, Envie-Trappes, Recnorec..), les circuits courts et l'agroalimentaire (30 exploitations agricoles, Agri-obtention, Act on eat, Misterbean...).

Des engagements qui s'étendent des acteurs de référence au niveau international (groupe Bouygues ...) en passant par les acteurs de l'ingénierie (Egis, Ségula, Expleo..), des start-up (Recnorec, Ortix-Agritech) aux acteurs de l'insertion (Envie-Trappes). Le territoire compte des grands centres de recherche positionnés sur la transition écologique dont l'Observatoire en Sciences du climat (OVSQ) et le Laboratoire national d'Essai (LNE). SQY est également un territoire de formations sur ces thématiques, l'ESTACA formant des ingénieurs sur les mobilités d'avenir, les diplômés délivrés par l'UVSQ aux Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement et de la RSE, la Ferme école de production Graines d'avenir formant des maraichers-primeurs en exploitation bio...Engagées dans cette dynamique de transition, des entreprises sont issues de groupes signataires de la charte Business Ambition for 1.5°C (Sodexo, Atos, Valéo, Renault...).

Ainsi, il apparaît que la transition écologique, l'innovation et le numérique constituent les trois moteurs de la transformation et de la croissance future de SQY.

Il s'agit également de manifester une forte conscience des transitions environnementales et sociales à l'œuvre. Territoire d'innovation, SQY est également un territoire de responsabilité, en prise directe avec les enjeux de la transition. Pour ce faire, le territoire dispose d'un terreau fertile : plus de 60% d'espaces verts et bleus, des espaces agricoles actifs et économiquement viables, une Ile de loisirs qui en constitue le « poumon vert ». Ceci autorise des politiques publiques éco-responsables en termes d'habitat et de mobilités par exemple, mais également une volonté de dialoguer avec toutes les parties prenantes du territoire.

Mariant l'audace économique avec la responsabilité sociale et environnementale, l'innovation doit être le lien qui unit l'une et l'autre de ces orientations ; elle peut et doit s'inscrire dans le temps long de notre territoire.

A l'heure de la relance et face à l'ampleur des défis et des challenges, SQY souhaite intégrer dans sa stratégie une triple logique de performance économique, environnementale et sociale fondant ainsi un nouveau paradigme d'attractivité et de performance qui lui permettra de passer de la ville nouvelle à la ville renouvelée. Avec pour objectif un développement viable, vivable et vivant.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Des éléments précédents découlent les orientations stratégiques suivantes :

- **Orientation Stratégique n° 1 : Un territoire de haute qualité de vie et d'excellence environnementale**

Cette orientation vise à offrir un cadre de vie qui allie les atouts de la proximité de la ville et l'accès à ses commodités dans un environnement sain et agréable proche des grands espaces verts du territoire. Il s'agit notamment de permettre l'appropriation du territoire par les habitants, d'assurer la résilience du territoire c'est-à-dire sa capacité d'adaptation au changement, de préserver les grands espaces de nature et les continuités écologiques et de prendre en compte les enjeux de transition écologique dans la mise en œuvre des projets portés par l'agglomération et ses communes, en particulier ceux portés pour l'amélioration de la santé, la gestion et la localisation des équipements publics, l'assainissement, les infrastructures, l'aménagement et les projets urbains, l'agriculture et les événements permettant l'appropriation de la ville.

SQY engagera une réflexion en 2022 sur le renouvellement de son parc en immobilier d'entreprises et notamment dans les zones d'activité vieillissantes. L'objectif est de poursuivre les opérations de démolition-reconstruction pour développer un parc en immobilier d'entreprises plus dense, plus diversifié, connecté et à l'empreinte environnementale réduite. Dans cette perspective, SQY pourra s'appuyer sur le Club Climat Energie et

portera une attention particulière sur les AMI lancés dans cette thématique (comme c'est le cas actuellement pour l'AMI « démonstrateur de la ville durable » lancé par la Banque des Territoires).

Depuis 2019, SQY et ses partenaires se sont engagés dans l'élaboration d'un projet de **redéveloppement du secteur SQY High Tech**, de près de 300 ha sur les communes de Plaisir, Elancourt, Trappes et les Clayes-sous-bois. Ce projet a pour but de renforcer l'attractivité de SQY avec un projet de transformation réussi qui :

- o Capitalise et renforce la nouvelle industrie sur SQY High-Tech en renouvelant une offre d'accueil économique de référence à Paris-Saclay et en Ile-de-France ;
- o Concrétise un projet urbain désirable, attractif et inédit pour la 2e couronne parisienne à travers une offre de mobilités diversifiée, de nouveaux services, des espaces publics dédiés aux modes doux et des innovations à tester à l'échelle du quartier (tiers lieux mobiles).

Les objectifs du projet de réaménagement : une équation d'aménagement en faveur du cadre de vie ou le paysage comme levier différenciant pour le renouvellement du quartier d'activité

- o Le positionnement de SQY HT dans le territoire Francilien : un quartier d'activité qui se différencie par la qualité du cadre de vie => un cadre paysager multiscalair de qualité alliant grand paysage, paysage ludique, arbres d'alignement....
- o La présence de grandes entités paysagères est un 1er socle mais qui doit être également perçu au quotidien par les usagers : considérer les emprises mutables comme une opportunité pour développer une seconde peau des espaces paysagers, accessible au pied de chaque bâti => passer d'une logique d'espace interstitiel, issu de contrainte réglementaire, à des jardins du parc d'activités, aménité significative pour les salariés

Les principes d'aménagement à l'échelle de SQY HT :

- Une trame urbaine efficiente tous modes avec pour objectifs :
 - o Développer l'inter-modalité à l'échelle du périmètre élargi
 - o Permettre une accessibilité modes actifs sécurisée à l'échelle de la ZAE
 - o Assurer une mise en réseau efficace via les modes actifs des différents secteurs urbains et paysagers de la ZAE
- Le renforcement du cadre de vie avec pour objectifs :
 - o Permettre le développement de nouveaux usages et de pratiques de proximité
 - o Valoriser l'identité campus existante sur le secteur et la diversité des espaces ouverts
 - o Développer un véritable maillage support de biodiversité

De même, SQY s'attache à rendre plus performants les services de proximité. C'est le cas du traitement des déchets : fin 2020 SQY a lancé son plan de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA). Ce document de planification des actions de prévention des déchets à l'échelle d'un territoire est élaboré sur un mode participatif (CCES, ateliers de co-construction) et sur une durée de 6 ans avec une évaluation annuelle du résultat des actions. L'objectif de réduction que s'est fixé SQY est de 9% des DMA produits par habitants sur 6 ans. Les 5 thématiques validées sont :

- lutter contre le gaspillage alimentaire,
- augmenter la durée de vie des produits,
- gérer chez soi les déchets alimentaires et les déchets verts,
- favoriser la consommation responsable,
- l'exemplarité de SQY

Une plateforme collaborative internet dédiée « HEROS du quotidien » a été créée pour partager informations données et avancement des travaux avec le public, le groupe projet, les membres des ateliers et de la CCES.

En 2019 SQY a lancé son **plan de compostage triannuel ambitieux** basé sur du compostage individuel à destination de l'habitat pavillonnaire, mais aussi du compostage résidentiel en habitat collectif et également du compostage de quartier sur l'espace public. Le compostage est un enjeu majeur qui s'inscrit dans les démarches de réduction des déchets, de transition environnementale et de lutte contre le réchauffement climatique (moins d'émission et plus de stockage de CO₂ que les autres solutions de traitement). Il permet le tri à la source des bio déchets et la restitution de la matière organique au sol via la production de compost.

L'**électrocompostage** présente l'avantage supplémentaire d'accepter les déchets carnés et de répondre aux besoins des gros producteurs de biodéchets que sont les cuisines centrales. C'est dans ce contexte que SQY met en place un site pilote d'électrocompostage à la cuisine centrale de Villepreux qui récupérera les biodéchets issus des cantines des écoles mais aussi dans une deuxième phase ceux des habitants environnants par un système d'apports volontaires collectés en vélo et remorque électrique.

Et également de **l'éclairage public** : la mise en lumière d'une ville doit contribuer au renforcement de son attractivité tout en lui permettant de contrôler sa facture énergétique et en veillant à limiter la pollution lumineuse. Le **Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL)** est un document de référence qui structure la politique de gestion et d'aménagement en matière d'éclairage public à l'échelle du territoire. Le SDAL concerne les 12 communes de la communauté d'agglomération et vise à répondre à des enjeux économiques, énergétiques, de développement durable (inclure les nouvelles technologies, limiter le nombre de points lumineux) et de qualité de vie des Saint-Quentinois (limitation des nuisances et pollutions lumineuses). Il s'articule autour des objectifs suivants : adapter l'éclairage aux usages, optimiser et maîtriser les coûts de maintenance et de gestion du parc d'éclairage public, guider SQY vers la création d'ambiances nocturnes à différentes échelles, amorcer la réflexion sur la Smart city. Un audit patrimonial a été finalisé en 2019. Il s'agit d'un inventaire géographique et technique des installations existantes. Il va de pair avec l'acquisition d'un outil de gestion numérique du patrimoine au sein duquel les données patrimoniales ont été intégrées en 2020. La mise en exploitation du logiciel a débuté au mois de mars.

Patrimoine naturel : SQY veille à la réhabilitation et la préservation des parcs communautaires

Grâce à sa PPI SQY dispose d'un programme de réhabilitations de ses parcs qui outre la sécurisation des espaces pour les usagers, vise l'amélioration de la biodiversité et des corridors écologiques, la désimperméabilisation des sols, et la prise en compte au stade de la conception d'une possible gestion différenciée. La question de la résilience face aux changements climatiques et de la qualité de l'air sont notamment abordés aux travers des choix variétaux, de la place accordée à l'arbre dans l'espace public, à la densité de plantation pour lutter contre les îlots de chaleur et aux choix variétaux offrant une résistance au manque d'eau.

L'étude Trame verte et bleue a fait émerger le projet d'un **Grand Chemin**. Il s'agit d'un maillage écologique fonctionnel au travers de l'agglomération et de son tissu urbain. Il vise à concilier la préservation et la restauration des continuités écologiques, et les usages du public associés à ces espaces, en modifiant l'aménagement et la gestion de l'espace public. Les composantes :

- ✓ Concerne les 12 communes,
- ✓ Relie les principaux réservoirs de biodiversité (30 lieux d'intérêt constitutifs de la TVB)
- ✓ Chemins à usage mixte (faune, accueil et circulation du public, pédagogie)
- ✓ Continuités écologiques (peu voire non fonctionnelles et restaurées)
- ✓ Diversité des milieux naturels et semi-naturels (agricoles, forestiers, urbains, humides, etc.)



Gestion différenciée et Zéro phyto : En support de ces démarches d'aménagement la gestion différenciée en place depuis 2008 à SQY mais affinée au fil des années permet de garantir un support favorable à la biodiversité tout en préservant la qualité du paysage.

L'arbre et sa charte : les espaces de nature, éléments essentiels de l'attractivité -résidentielle et économique- de notre territoire ; les nombreux espaces de détente, de jeux, de promenade, de sport au sein d'espaces paysagers ou de vastes cœurs de nature proches des lieux de résidence et de travail en font en effet un des territoires les plus appréciés en Ile-de-France. Ces espaces verts, de toute nature (parc, forêt, mail, ...) sont aussi des atouts majeurs pour lutter contre le changement climatique, adapter l'aménagement de notre territoire à ce changement, améliorer la qualité de l'air, et accompagner la vie de nos habitants.

L'arbre est au cœur de ces espaces. Il appartient au patrimoine collectif et a, depuis les débuts de la conception de la ville nouvelle, une place exceptionnelle sur le territoire de SQY.

Elaborée en 2011, la **Charte de l'Arbre de Saint-Quentin-en-Yvelines** a pour objectif d'être un outil au service de tous (partenaires publics, privés, particuliers) pour la gestion de l'arbre. Elle énonce 5 engagements partagés et propose des principes de gestion durable. Saint-Quentin-en-Yvelines lance la révision de cette Charte et son extension aux 5 communes entrées dans le périmètre de l'agglomération en 2016. Cette révision a pour objectifs de :

- Intégrer les spécificités du patrimoine arboré des nouvelles communes,
- Mettre en avant les enjeux territoriaux (TVB, PCAET, biodiversité ...),
- Porter l'accent sur les services rendus par les arbres en ville,
- Partager des pratiques de gestion et appréhender les contraintes,
- Etablir un cadre juridique et réglementaire opposable pour la protection du patrimoine arboré,
- Mettre à jour les prescriptions techniques et la charte,
- Informer, communiquer au grand public, aux partenaires, aux collectivités extérieures au territoire.

Grâce à l'accompagnement ANRU+, SQY ambitionne la création d'un quartier « bas carbone » dans le cadre du Projet de Renouvellement Urbain de Trappes.

Deux axes feront ainsi l'objet d'expérimentations :

- L'utilisation de solutions constructives biosourcées et/ou bas carbone dans le cadre des constructions neuves (ou extensions) et des réhabilitations. Le caractère industriel des procédés constructifs proposés et leur reproductibilité à l'échelle du territoire et des maîtres d'ouvrage ont été privilégiés.
- Le développement du réemploi, en tant que matériaux de construction, des matériaux issus des démolitions, et leur réutilisation.

Performance énergétique des bâtiments publics : SQY et ses communes agissent pour la mise en œuvre des objectifs posés par le décret tertiaire. Elaboration d'un plan d'actions visant la sobriété énergétique, travaux sur les

équipements publics nécessitant en priorité une rénovation énergétique, sont autant de projets qui doivent être soutenus.

Au titre de la DSIL Relance 2021, l'Etat a soutenu les travaux de rénovation des équipements communaux et communautaires suivants :

- Guyancourt : gymnase de l' aviation pour 99,5 K€
- Montigny-le-Bretonneux : école P. Fort pour 293,5 K€
- Magny-les-Hameaux : hôtel de ville pour 156,8 K€
- Clayes-sous-Bois : école Jean-Jaurès pour 131,5 K€
- Plaisir : bâtiments communaux pour 192,9 K€
- Maurepas : chaufferies pour 57 K€
- Trappes : maison des familles dans le QPV Macé pour 550 K€
- CA SQY : médiathèque Anatole France à Trappes pour 296 K€
- CA SQY : médiathèque des 7 mares à Elancourt pour 160,2 K€

Par ailleurs, la commune de Trappes a été lauréate de l'AAP Massification de la rénovation de logements sociaux, pour 140 LLS appartenant à CDC-Habitat (1,57 M€).

Pour rappel, sur le territoire, l'État a réalisé des investissements conséquents en matière de rénovation thermique sur ses propres bâtiments dans le cadre du plan de relance :

- Laboratoire National de Métrologie et d'Essais de Trappes ;
- Unités de la DPJJ à Voisins-le-Bretonneux et à Villepreux ;
- Centre d'entretien et d'intervention de la DIRIF à Plaisir.

De nombreux autres projets sont envisagés afin de rendre les bâtiments publics moins énergivores et mieux accueillir les usagers.

Cette orientation stratégique se décline ainsi en objectifs suivants :

OS 1-1 / RENOVATION ENERGETIQUE ET CONSTRUCTION DURABLE DES EQUIPEMENTS PUBLICS

OS 1-2 / ADAPTER L'HABITAT AUX BESOINS DE LA POPULATION ET AUX ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

OS 1-3 / REQUALIFIER LES ZONES URBAINES DEGRADEES ET LES FRICHES, REINVENTER UN PARC EN IMMOBILIER D'ENTREPRISES PLUS SOBRE

OS 1-4 / DECHETS ET ENERGIES RENOUVELABLES-REDUIRE L'IMPACT DES ACTIVITES HUMAINES

OS 1-5 / VEGETALISATION - REDUCTION DES ILOTS DE CHALEUR

OS 1-6 / VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

OS 1-7 / FAVORISER LES PRATIQUES CULTURELLES ET SPORTIVES

OS 1-8 / PRESERVER LA QUALITE PAYSAGERE

OS 1-9 / AMELIORER LA QUALITE DE L'AIR

OS 1-10 / DEVELOPPER UNE AGRICULTURE LOCALE ET LES CIRCUITS COURTS FAVORISANT LA CREATION D'EMPLOIS DE PROXIMITE

- [Orientation Stratégique n°2 : transition écologique et numérique, moteurs de croissance et de compétitivité de nos filières](#)

Il s'agit pour SQY d'accompagner la transformation structurelle de son industrie et de ses filières stratégiques que sont l'automobile et l'aéronautique pour relever le double défi de la transition énergétique et numérique de ces secteurs tout en renforçant leur compétitivité.

- Dans cette perspective, SQY apportera sa connaissance du tissu économique et sa capacité d'ingénierie pour accompagner les PME et ETI du secteur, en encourageant leurs projets d'innovation et leur consolidation financière. D'ores et déjà une quinzaine d'entreprises ont répondu aux plans de relance régionaux et nationaux, témoignant de leur capacité de rebond.
- SQY apportera également son soutien aux initiatives des grands groupes telles que la software république lancée par le groupe Renault, en association avec Thales, Atos, Dassault Systems et ST Microelectronics, notamment sur des programmes d'open innovation, en lien avec les startups
- SQY apportera son appui à la formation des salariés concernés par ces mutations, notamment au travers du projet SQY'LLS, labellisé Transition Collective
- En appui de cette transformation structurelle, l'État mobilisera des leviers financiers importants en faveur de la relocalisation des entreprises dans le cadre de France Relance : les fonds industriels qui bénéficient directement aux entreprises saint-quentinoises permettent à l'ensemble des filières (notamment aéronautique et automobile) de se renforcer. En 2020 et 2021, une quinzaine d'entreprises ont bénéficié de soutien de différents fonds de relance, témoignant de leur capacité de rebond (relocalisation, automobile, aéronautique, nucléaire). De façon complémentaire, SQY a participé à hauteur de 670 000 euros au Fonds Résilience Île-de-France pour soutenir les TPE et microentreprises qui n'avaient plus accès au financement bancaire et a débloqué une enveloppe exceptionnelle de 1 M€ pour renforcer les moyens de Initiatives SQY en matière de prêt d'honneur.

il s'agira également d'accompagner la croissance de l'économie numérique sur le territoire

- L'enjeu spécifique du numérique – notamment en matière de R&D dans l'économie saint-quentinoise et les enjeux de recrutement qui lui sont liés – est un enjeu majeur pour le territoire. En 2019, plus de 10 000 offres d'emploi avaient été publiées dans le digital. La récente étude BMO publiée en mai 2021 confirme la place spécifique de SQY dans les projets de recrutement des cadres et ingénieurs R&D (4^{ème} bassin de recrutement en France sur cette catégorie d'emploi).
- Le projet d'Hôpital virtuel, piloté par l'UFR Simone Veil-Santé de l'UVSQ consiste en la construction d'un Centre de formation et de recherche destiné à mettre en œuvre les plus hautes technologies pour l'apprentissage des gestes médicaux. Destinée à la formation initiale des étudiants dans le domaine de la santé et à la formation tout au long de la vie (FTLV), une plateforme de simulation haute sensibilité permettra de développer les techniques d'enseignement en simulation. Un living-lab sera mis à disposition des entreprises locales impliquées dans le champ de la Santé pour expérimenter en condition « quasi réelle » leurs innovations, et faciliter l'émergence de nouvelles « jeunes pousses » dans le domaine de la santé digitale. Enfin, des cabines de téléconsultations et de conseils en prévention et éducation thérapeutique permettront de mettre à la disposition de de la population des pratiques de prévention et de médecine à distance. Ce projet global comprend un centre universitaire d'e-santé, le centre de recherche et de formation en informatique (ISTY), un campus étudiant et un espace de création collaboratif pour développer des projets innovants. Le présent projet se présente ainsi comme un levier fondamental d'aménagement du territoire, d'excellence académique et de fort rayonnement international pour l'UVSQ le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines.
- Enfin le territoire reste attractif pour des décisions d'investissement structurantes dans ce secteur, comme en témoignent les récentes décisions d'Atos d'y développer son laboratoire mondial de recherche dans le domaine quantique et le développement des acteurs économiques innovants positionnés sur la transition écologique et énergétique, allant de la smart city à la green tech, pour assurer la vitalité du tissu économique et l'emploi du futur. L'enjeu est d'attirer aussi bien les entreprises et les salariés, faire en sorte que, soucieux de résider dans un territoire performant, ils deviennent habitants (gestion des flux domicile travail) et trouvent les lieux et modalités de travail qui leur conviennent (habitat adapté, tiers lieux / coworking/co living...).
- Plusieurs communes du territoire ont par ailleurs été labellisées pour recruter **des conseillers numériques**, financés pour partie par l'État : Villepreux, Trappes, La Verrière, Plaisir, ainsi que les opérateurs PSP Trappes France Services, la Cité des métiers de SQY.

Cette orientation stratégique se décline en objectifs suivants :

- OS 2-1 / DEVELOPPER L'EMPLOI NOTAMMENT DANS LE SECTEUR DU NUMERIQUE
- OS 2-2 / FACILITER L'EMERGENCE DE NOUVEAUX USAGES / NOUVEAUX LIEUX
- OS 2-3 / FAVORISER L'USAGE DU NUMERIQUE PAR TOUS
- OS 2-4 / INTEGRER TOUTES LES DIMENSIONS DE LA SMART CITY DANS LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, A LA FOIS TECHNOLOGIQUES, COLLABORATIVES ET CENTREES SUR LES USAGES

- **Orientation Stratégique n°3 : SQY laboratoire de la Mobilité innovante et durable**

Introduire la multi modalité dans le quotidien de tous, circuler sur un territoire aux mobilités multiples, encourager les transports en commun en partenariat avec Ile de France Mobilités et les mobilités douces en créant les infrastructures adéquates : pistes cyclables en réseau, TCSP, solutions innovantes de mobilité (autopartage, transports autonomes, verdissement des parcs autos...);

Favoriser le développement des centres de formation, les laboratoires et les filières innovantes en matière de mobilité durable, gage d'emplois ultérieurs.

SQY a ainsi entrepris l'élaboration d'un nouveau schéma directeur cyclable à l'échelle des douze communes qui vise à proposer de nouvelles actions en faveur du vélo, fondé sur un bilan du précédent schéma et sur un diagnostic de l'offre cyclable actuelle.

L'ambition de ce nouveau schéma est forte et rencontre le soutien des communes, des partenaires financeurs (Département des Yvelines et Région Ile-de-France) et des collectivités voisines de SQY.

Le schéma directeur cyclable est décliné en trois volets : « infrastructure », « stationnement » et « service ». et vise à améliorer également les conditions de circulation des autres modes dits « actifs » (piétons, trottinettes électriques, micro-mobilités, personnes à mobilité réduite, etc.)

Le SDC 2021-2031 ambitionne la réalisation, ou l'amélioration d'ici à 2031 d'un réseau d'environ 250 km de liaisons cyclables, structurantes (comprenant 2 lignes du RER V de la Région), secondaires et complémentaires. SQY vise ainsi en dix ans une part modale du vélo comprise entre 6 et 8% à l'horizon du schéma réalisé (un peu plus de 3 % aujourd'hui).

SQY va prendre la compétence de l'installation et la gestion des bornes de recharge des véhicules électriques. Un schéma de déploiement est en cours (finalisation 3ème trimestre 2021). Par ailleurs, le projet de la ZA SQY High Tech va étudier différentes innovations pour en faire un parc technologique démonstrateur de la ville durable

Cette orientation stratégique se décline en objectifs suivants :

- OS 3-1 / MOBILITES DOUCES
- OS 3-2 / MULTIMODALITE
- OS 3-3 / VEHICULES PROPRES
- OS 3-4 / AMENAGEMENTS STRUCTURANTS

- **Orientation Stratégique n°4 : Renforcer la cohésion territoriale**

Sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines, Sept quartiers sont classés en politique de la ville, à savoir : Le Bois de l'Etang/Orly Parc à La Verrière, Les Friches à Maurepas, Les Merisiers/Plaine de Neauphle et Jean Macé à Trappes, Les Petits prés / 7 mares à Elancourt, Le Valibout à Plaisir, Le Pont du Routoir à Guyancourt. La commune de Magny

les Hameaux compte également le quartier du Buisson en veille active. La population de ces territoires est de 34 502 habitants, soit 15% de la population de SQY.

Ces quartiers prioritaires présentent les indices de difficultés socio-économiques majeures parmi les plus importants du département, appelant à une réponse innovante et coordonnée :

- La prédominance d'une population jeune : l'indice de jeunesse y est largement supérieur à la moyenne de l'agglomération (1,81) puisqu'il est de 3,33 dans ces quartiers.
- Un faible niveau de qualification : 71% des habitants n'ont pas de diplôme ou un niveau inférieur au bac et seuls 2/3 des 15-24 ans sont scolarisés. Le taux de retard à l'entrée de 3ème est le double de la moyenne saint-quentinoise.
- Un taux de chômage élevé : au 3ème trimestre 2020, 3 359 personnes étaient en situation de demande d'emploi (catégorie A) sur 12130 demandeurs d'emploi pour l'ensemble de l'agglomération, soit 28%, un chiffre en augmentation depuis 2019 et près de 3 fois supérieur à la moyenne saint-quentinoise (9%).
- Des actifs en précarité : 1 demandeur d'emploi sur 5 a moins de 26 ans et le taux d'emploi précaire parmi la population salariée est quant à lui de 11% dans ces quartiers.
- Une augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA : +22 points en 2020, majoritairement (80%) localisés dans les communes comptant des QPV.
- Un taux de pauvreté bien supérieur à la moyenne saint-quentinoise de 11%, entre 25,6% et 39,5%.

2019-2020	Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi
Petits Prés – Sept Mares	18 %
Pont du Routoir	21 %
Merisiers – Plaine de Neauphle	26,10 %
Jean Macé	27,70 %
Bois de l'Étang	18,80 %
Valibout	30 %
Les Friches	NC

Source : Pôle Ressources Ville et développement social Sigville; Insee - Années MAJ : 2019 - 2020

Quartier	Taux de pauvreté
Petits Prés – Sept Mares	33,6 %
Pont du Routoir	26,6 %
Merisiers – Plaine de Neauphle	30,2 %
Jean Macé	32,3 %
Bois de l'Étang	34,2 %
Valibout	39,5 %
Les Friches	25,6 %

Taux de pauvreté par quartier. Source : agglomération de SQY, 2020

Si à Saint-Quentin-en-Yvelines l'écosystème propose de multiples prises en charge des personnes éloignées de l'emploi, force est de constater que l'efficacité et les capacités d'accueil ne sont pas atteintes et que des besoins restent non couverts et des décrochages de parcours subsistent. La lutte contre ces décrochages via une remobilisation socio professionnelle des (jeunes) publics ainsi que la levée de certains freins constitue ainsi un véritable enjeu pour le territoire à court et moyen terme.

Dans cette perspective, SQY souhaite mobiliser le numérique en tant qu'outil créatif et levier de remobilisation et améliorer la saisie des dispositifs de droit commun. Ainsi, initié et piloté par un consortium d'acteurs engagés et reconnus pour leur expertise en matière d'inclusion et d'accompagnement vers la réussite, "Ensemble à 100%" est un parcours sur mesure et sans couture à destination des personnes très éloignées de l'emploi, non identifiées et/ou non prises en charge par les institutions ou les acteurs de l'emploi dans le cadre des dispositifs de droit commun actuels. Ce projet a été déposé au titre de l'AAP 100% Inclusion piloté par la Banque des Territoires

Ferme de Buloyer : tous les ingrédients sont réunis pour favoriser l'insertion des jeunes

La ferme de Buloyer, qui appartient à SQY, est constituée de près de 8 hectares de terrains cultivables en maraichage écologique et certifié bio pour la commercialisation des produits et plus de 3 000 m² de bâtiments. Dans le cadre de la reconversion du site, Saint-Quentin-en-Yvelines a souhaité accompagner un projet global porté par l'association Graines d'avenir, qui mobilise à la fois les terres et les bâtiments, démontre sa viabilité à court et moyen terme tout en proposant une dimension « inclusive ».

Il consiste en la création d'une Ferme école « Graines d'Avenir », pour former des jeunes, de 15 à 18 ans, aux métiers agricoles (débouchés en tant qu'exploitants mais aussi maraichers, espaces verts...). Le modèle « école de production » a la spécificité de proposer 2/3 de pratique et 1/3 de théorie et d'avoir un modèle économique qui s'appuie, au-delà des subventions et du financement de la formation, sur la vente de la production des apprenants. L'école accueillera sa première promotion le 4 octobre 2021.

Dans une perspective de développement du site de la Ferme de Buloyer, SQY a souhaité se rapprocher de Cuisine mode d'Emploi(s), acteur de l'insertion dans le domaine de la restauration. Cuisine Mode d'Emploi(s)® propose une nouvelle approche de la formation aux métiers de la restauration qui permet, en 11 semaines, d'acquérir les compétences reconnues par la branche professionnelle. Ces parcours d'insertion professionnelle de courte durée, qualifiants et immédiatement opérationnels allient une formation et une mise à l'emploi dans les domaines de la cuisine, de la boulangerie, des produits de la mer et du service en restauration-option sommellerie. Dans le cadre d'une implantation dans l'ancien logis de la Ferme, un bâtiment remarquable sera réhabilité et aménagé, Cuisine Mode d'Emploi(s) cherche un financement de 190K€.

Enfin, en complément, SQY souhaite faire du site de Buloyer un pôle dynamique sur les thématiques de l'agro-alimentaire, les circuits courts et la formation. Dans ce cadre, une réflexion est en cours pour la rédaction d'un appel à projet sur l'utilisation de deux bâtiments.

SQY va également déployer des démarches innovantes en matière d'orientation et d'emploi, notamment à destination des jeunes, en mobilisant les opportunités offertes par l'ensemble des nouvelles technologies : c'est le cas avec le **projet Ensemble à 100%**, lauréat de l'appel à projet « 100% inclusion : la fabrique de la remobilisation » à destination des résidents des QPV, lancé par la caisse des dépôts et consignations (Plan d'Investissement dans les compétences - PIC). Portée par la dynamique d'un consortium d'acteurs locaux, cette expérimentation, dont SQY est chef de file, consiste en un accompagnement collectif et individualisé pour faciliter un retour à l'emploi ou en formation, notamment dans les métiers du numérique.

Enfin, sur le fondement du contrat local de santé, des dispositions prévues par le projet de loi « 4D » pour favoriser l'implication des collectivités dans la gouvernance des ARS, des moyens mobilisés dans le cadre du Ségur et du plan de relance et fort de l'expérience développée en terme de politique locale de santé autour du vaccinodrome, SQY et l'État s'engagent, en lien avec l'ARS et les représentants d'acteurs du champ sanitaire et de l'autonomie du territoire, à élaborer courant 2022 un plan d'actions cohérent visant, entre autres, à améliorer les parcours de soin, promouvoir la télémédecine et la e-santé, conduire des évaluations d'impact sur la santé de politiques publiques impulsées par SQY. Ce plan d'actions pourra également s'appuyer sur le projet e-santé, porté par l'Université de Paris-Saclay, inscrit dans le CPER

OS 4-1 / FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

OS 4-2 / SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES OUTILS INNOVANTS EN FAVEUR DE L'EMPLOI

OS 4-3 / PRESERVER LA SANTE, FAVORISER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN MATIERE DE SANTE

Ces 4 objectifs débouchent sur un ensemble d'actions : favoriser le développement de la *smart city*, l'accueil des sociétés innovantes, la limitation de l'impact énergétique des bâtiments existants, rapprochement des universités et des entreprises, les projets d'agriculture locale, développement de l'animation sur le territoire, l'accompagnement des nouveaux besoins en services de santé, la préservation

du patrimoine naturel et de la qualité paysagère... L'ambition de Saint-Quentin-en-Yvelines consiste à articuler innovation et durabilité, c'est-à-dire audace et responsabilité.

Sur la base du diagnostic établi, et des enjeux qui en découlent, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 4 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 : Liste des actions

CF annexe 1 : TABLEAU DES PROJETS SQY, COMMUNES et PARTENAIRES

4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- *La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;*

- *L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;*
- *Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;*
- *Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;*
- *La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;*
- *L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;*
- *Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;*
- *L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;*
- *Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;*
- *Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet*

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé)

4.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il

conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à faciliter la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'étudier dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en fonction des disponibilités financières et des critères d'éligibilité, et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord de financement.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de

l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique

d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- *Des crédits du plan France relance ;*
- *Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;*
- *Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;*
- *Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;*
- *L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.*

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance tel que décrit dans la circulaire [XX] et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de Saint-Quentin-en-Yvelines, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de Saint-Quentin-en-Yvelines, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

-Préfet, ou son représentant

- Président de SQY

- Elus de SQY :

- *Vice-président délégué à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire*
- *Vice-président délégué à l'environnement et à la transition écologique*
- *Vice-président délégué à l'emploi, à la formation professionnelle et l'apprentissage*
- *Vice-président délégué aux transports et mobilités douces*
- *Vice-président délégué à l'économie sociale et solidaire*
- *Conseiller communautaire délégué à l'enseignement supérieur*
- *Vice-président délégué au développement économique et à l'attractivité du territoire*
- *Vice-président délégué à l'habitat*
- *Vice-président délégué à la Smart-City, à l'énergie et à l'éclairage public*
- *Vice-président délégué aux espaces verts et à l'agriculture*
- *Conseiller communautaire délégué à la collecte et à la valorisation des déchets*

- Le directeur général des services de SQY

- Les directeurs généraux adjoints de SQY

- le directeur responsable du pilotage du CRTE

- le chef de projet CRTE

- Elus des communes

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2, et complétés au besoin ultérieurement.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3 (document à venir)

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Orientation 1 : Un territoire de haute qualité de vie et d'excellence environnementale

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 2 : transition écologique et numérique, moteurs de croissance et de compétitivité de nos filières

Indicateur	Référence	Objectif
------------	-----------	----------

Orientation 3 : SQY laboratoire de la Mobilité innovante et durable

Indicateur	Référence	Objectif

Orientation 4 : Renforcer la cohésion territoriale

Indicateur	Référence	Objectif

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Versailles.

Signé à Saint-Quentin-en-Yvelines, le

<p>Pour L'État,</p> <p>Jean-Jacques BROT, Préfet des Yvelines,</p> 	<p>Pour Saint-Quentin-en-Yvelines,</p> <p>Jean-Michel FOURGOUS, Président,</p> 	<p>Pour la Commune des Clayes-sous-Bois, Philippe GUIGUEN, Maire</p>
<p>Pour la Commune de Coignières,</p> <p>Didier FISCHER, Maire</p>	<p>Pour la Commune d'Elancourt,</p> <p>Jean-Michel FOURGOUS, Maire</p>	<p>Pour la Commune de Guyancourt, François MORTON, Maire</p>
<p>Pour la Commune de Magny-les-Hameaux,</p> <p>Bertrand HOÜILLON, Maire</p>	<p>Pour la Commune de Maurepas,</p> <p>Grégory GARESTIER, Maire</p>	<p>Pour la Commune de Montigny-le-Bretonneux, Lorrain MERCKAERT, Maire</p>
<p>Pour la Commune de Plaisir,</p> <p>Joséphine KOLLMANNSBERGER, Maire</p>	<p>Pour la Commune de Trappes,</p> <p>Ali RABEH, Maire</p>	<p>Pour la Commune de la Verrière, Nicolas DAINVILLE, Maire</p>
<p>Pour la Commune de Villepreux,</p> <p>Jean-Baptiste HAMONIC, Maire</p>	<p>Pour la Commune de Voisins-le-Bretonneux</p> <p>Alexandra ROSETTI, Maire</p>	

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Tableaux récapitulatifs des actions

Annexe 2 – fiches projets / fiches actions